

Dans le cadre de sa politique de démocratie participative, la ville de Frouard souhaite constituer le Conseil des Sages - instance de consultation, de réflexion et de proposition dans l'intérêt commun.

Il a pour mission d'apporter un avis et des études afin d'enrichir les décisions du Conseil Municipal ou de promouvoir des actions associatives

Le Conseil des Sages sera composé de 25 membres, pour un mandat de 2 ans, renouvelable

une fois. Il sera paritaire, avec une répartition territoriale.

QUI PEUT CANDIDATER ?

- > Être résident de Frouard,
- > Avoir 60 ans ou plus, être retraité, préretraité ou sans activité professionnelle,
- > Être prêt à s'investir bénévolement et sans prosélytisme.

Règlement et informations disponibles en mairie et sur www.frouard.fr

Cette initiative de démocratie participative vient compléter les Groupes de Travail Ouverts déjà en place dans la commune depuis 2022.

COUPON RÉPONSE

A déposer à l'accueil de la Mairie.

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Tél. _____ Age _____

Mail _____

souhaite participer au Conseil des Sages de la ville de Frouard.



ville de
frouard

CONSEIL DES SAGES

INSTANCE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Devenez
membre !

OUVERT AUX
SÉNIORS
FROUARDAIS
DE 60 ANS ET +

frouard.fr

